

JOINVILLE-LE-PONT

De nouvelles études acoustiques pour l'A 4-A 86

C'est l'une des annonces récemment formulées par le maire de Joinville, Olivier Dosne (UMP), lors de la cérémonie des vœux. Après avoir reçu mi-décembre les députés-maires de Joinville et de Maisons-Alfort, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, s'engage à ce qu'une nouvelle campagne de mesures acoustiques soit menée aux abords du tronçon commun des autoroutes A 4 et A 86. Joinville devrait être l'une des premières communes à être concernées dès le premier trimestre 2012.

« C'est une réelle avancée pour la ville, avance le député-maire de Joinville, car si ces mesures sont importantes, on pourrait obtenir un financement de la région pour un traitement phonique à hauteur de 30 à 50 %, en complément de celui de l'Etat. » Bizarrement, les dernières mesures prises par la région n'ont pas permis d'inclure Joinville parmi les dix points noirs dans le plan antibruit 2011-2021. « Si Joinville n'est pas retenu, on demandera une inscription au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), reprend le maire. Mon objectif est d'obtenir des financements. »

La ministre a également confirmé

que le traitement des eaux de ruissellement de l'autoroute était engagé. Les travaux portant sur la réalisation d'une canalisation permettant la séparation des eaux de ruissellement entre le réseau local et le tronçon commun devraient commencer en 2012. Enfin, NKM précise que la cession des emprises autoroutières à la ville de Joinville aura lieu dès ce mois de janvier.

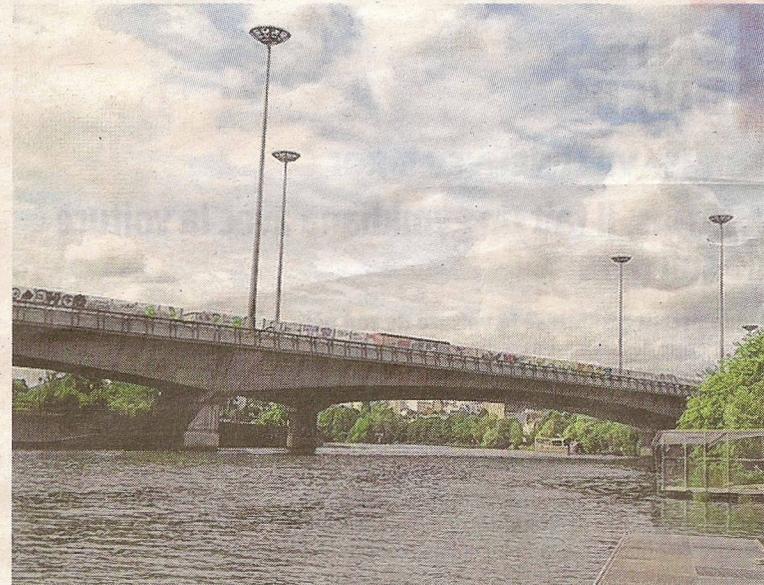
Incrédulité dans les rangs des associations

Toutes ces annonces ne convainquent pas le Comité de défense de l'environnement du tronçon commun A 4-A 86, qui regroupe sept associations de Joinville, Nogent et Champigny. « Il n'y a rien de concret, pas de décret, pas de déclaration d'utilité publique, on ne parle pas également d'argent ! s'exclame Michel Rioussat, vice-président du comité. On va une énième fois réaliser des mesures de bruit alors qu'il y en a déjà eu plein. Ce ne sont, pour moi, que des paroles en période préélectorale. » Le comité avait été très actif au moment de la grande consultation publique sur l'aménagement du tronçon commun A 4-A 86. La concertation avait réuni des milliers de personnes en 2006-2007 : « L'Etat s'était engagé à installer des écrans antibruit, à sup-

primer tous les rejets des eaux polluées de l'autoroute qui se déversent dans la Marne... Depuis, rien n'a bougé. C'est scandaleux ! »

Même s'il comprend les inquiétudes des associations, Olivier Dosne refuse toute manœuvre électorale : « Ma circonscription (NDLR : la 7^e) va disparaître de toute façon (NDLR : elle va être absorbée dans celle actuellement tenue par Michel Herbillon, député-maire de Maisons-Alfort) ! Il faut bien relancer des mesures si on veut des financements. »

ANNE-LAURE ABRAHAM



JOINVILLE. De nouvelles mesures acoustiques vont être réalisées aux abords du tronçon commun des autoroutes A 4 et A 86. Elles pourraient permettre de demander les fonds nécessaires à l'installation de protections phoniques. (LP/A.-L.A.)

Des travaux à l'horizon 2013 afin de protéger Charenton du bruit de l'autoroute de l'Est

« Je suis très satisfait du rendez-vous avec la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet », assure Michel Herbillon, député-maire (UMP) de Maisons-Alfort qui, accompagné de Jean-Marie Brétillon, maire (UMP) de Charenton-le-Pont, a désormais « la certitude d'obtenir des financements de l'opération de protection phonique sur l'A 4, à Charenton, tant

par l'Etat que par la région ». De plus, les élus du Val-de-Marne ont appris de la ministre de l'Environnement que l'Etat allait lancer, en ce début d'année, un appel d'offres pour un complément d'études, afin de retenir un des cinq scénarios de protection phonique déjà définis. S'ensuivra alors, d'ici à 2013, une déclaration d'utilité publique (DUP) nécessaire avant la

lancée des travaux. Le coût estimé de l'opération variera entre 75 et 150 M€ selon le choix opéré. En 2009, 25 M€ avaient déjà été inscrits par l'Etat pour ces travaux ; la région, elle, avait décidé de subventionner ce « point noir ». Elle pourrait aller jusqu'à 50 % de l'investissement (avec un plafond pas encore défini).

CORINNE NÈVES